



RESULTAT DU VOTE  
Nombre de votants : 29  
Voix favorables : 29  
Voix défavorables : 0  
Abstentions : 0

## CONSEIL DES ETUDES ET DE LA VIE ETUDIANTE

Séance du 26/03/2024

### DELIBERATION n° CEVE – 2024 – 06 – DLC - 001

*relative aux maquettes de formation et aux modalités spécifiques du  
contrôle des connaissances et des compétences des diplômés  
du Département des Langues et Cultures*

**Vu** le code de l'éducation,

**Vu** le décret n°2022-1536 du 8 décembre 2022 portant création de l'Université Toulouse Capitole,

**Vu** les statuts de l'Université Toulouse Capitole , notamment l'article 14.III,

**Vu** la charte des examens en vigueur,

**Vu** la délibération n°CEVE-2024-06-DEVE-001 du CEVE du 26 mars 2024 relative au régime commun des études et aux modalités générales du contrôle des connaissances et des compétences des formations conduisant à la délivrance des diplômes nationaux et des diplômes d'université,

**Vu** l'avis du Conseil du Département des Langues et Cultures,

#### **Le conseil des études et de la vie étudiante, après en avoir délibéré, décide :**

Le conseil des études et de la vie étudiante approuve les maquettes des formations Département des Langues et Cultures pour 2024-2025 ainsi que les modalités spécifiques du contrôle des connaissances et des compétences des diplômés d'universités telles qu'annexées à la présente délibération.

**Le président du conseil des études et de la  
vie étudiante,**

**Hugues KENFACK**

#### **ANNEXES :**

##### **Diplômes d'université 2024-25**

MCC-DLC- Mobilang 2024-2025
MCC-MODULE-FLES-2024-2025
MCC-MODULE-LCF-2024-2025

**Type Diplôme : DIPLÔME D'UNIVERSITÉ**

COMPOSANTE/Structure	DLC	
LIBELLÉ	MOBILANGUE (nombre de places limité - réservé aux étudiants de L2 Droit et AES - ouverts aux L3 Droit et AES sous réserve de place)	
Session DU	Session unique	Les éléments ci-dessous présentent et précisent les modalités de la Délibération N°CEVE-2024-06-DEVE-001, relative au régime commun des études et aux modalités générales du contrôle des connaissances et des compétences des formations conduisant à la délivrance des diplômes nationaux et des diplômes d'université.
<b>LANGUE ENSEIGNEMENT</b>		
Anglais		
<b>REDOUBLEMENT</b>		
Les MCC spécifiques déterminent les conditions particulières de réinscription applicables aux différents parcours		
Redoublement autorisé sous condition de la limite des places disponibles		
<b>PROFESSIONNALISATION</b>		
Les MCC spécifiques déterminent les modalités particulières de professionnalisation applicables aux différents parcours		
<b>Stages</b>		
non		
<b>Autres modalités</b>		
module de préparation à la mobilité des étudiants - pas de notation, ni d'assiduité		
<b>EVALUATION, NOTATION, SECONDE SESSION/CHANCE</b>		
Les MCC spécifiques déterminent les modalités particulières d'appréciation des aptitudes et du contrôle des connaissances et compétences, applicables aux différents parcours		
<b>Sessions d'examen</b>		
non		
<b>Seconde chance</b>		
non		
<b>VALIDATION, COMPENSATION, CAPITALISATION, CONSERVATION</b>		
Les MCC spécifiques déterminent les modalités particulières de validation et de compensation ainsi que la possibilité d'une note éliminatoire, applicables aux différents parcours		
<b>Validation</b>		
non		
<b>Capitalisation/conservation</b>		
non		
<b>Compensation</b>		
non		
<b>Note éliminatoire</b>		
non		
<b>TEXTES RÉGLEMENTAIRES</b>		
<a href="#">Art. L613-2 du Code de l'éducation</a>		



<b>Type Diplôme : DIPLÔME D'UNIVERSITÉ</b>		
<b>COMPOSANTE/Structure</b>	<b>DLC</b>	
<b>LIBELLÉ</b>	<b>Module Français Langues étrangères de spécialités - FLEs</b>	
Session DU	<b>Session unique</b>	Les éléments ci-dessous présentent et précisent les modalités de la Délibération N°CEVE-2024-06-DEVE-001, relative au régime commun des études et aux modalités générales du contrôle des connaissances et des compétences des formations conduisant à la délivrance des diplômes nationaux et des diplômes d'université.
<b>LANGUE ENSEIGNEMENT</b>		
Français		
<b>REDOUBLEMENT</b>		
<i>Les MCC spécifiques déterminent les conditions particulières de réinscription applicables aux différents parcours</i>		
Le nombre d'inscription n'est pas limité		
<b>PROFESSIONNALISATION</b>		
<i>Les MCC spécifiques déterminent les modalités particulières de professionnalisation applicables aux différents parcours</i>		
<b>Stages</b>		
non		
<b>Autres modalités</b>		
<i>Les Ects ne sont attribués qu'aux étudiants Erasmus lorsque la formation est validée par l'établissement partenaire.</i>		
<b>EVALUATION, NOTATION, SECONDE SESSION/CHANCE</b>		
<i>Les MCC spécifiques déterminent les modalités particulières d'appréciation des aptitudes et du contrôle des connaissances et compétences, applicables aux différents parcours</i>		
<b>Sessions d'examen</b>		
contrôle continu		
<b>Seconde chance</b>		
non		
<b>VALIDATION, COMPENSATION, CAPITALISATION, CONSERVATION</b>		
<i>Les MCC spécifiques déterminent les modalités particulières de validation et de compensation ainsi que la possibilité d'une note éliminatoire, applicables aux différents parcours</i>		
<b>Validation</b>		
validation du module à partir de 10/20		
<b>Capitalisation/conservation</b>		
<b>Compensation</b>		
non		
<b>Note éliminatoire</b>		
non		
<b>TEXTES RÉGLEMENTAIRES</b>		
<a href="#">Art. L613-2 du Code de l'éducation</a>		

Diplôme d'université		Module de Français Langues étrangères de spécialités										1ère session		
Parcours		FLEs										Contrôle Continu	Contrôle Terminal	
Nature ELP	Période	Libellé ELP	Heures CM	Heures TD	Heures TP	ECTS	Coeff	Capitalisable	Compensable	Type Contrôle	Si CC&CT coef CC/CT	Nbre d'évaluation minimum	Nature	Durée
UE	S1	Français Juridique (LAMFL100)		13,5		1		Oui	Non	CCI (CC Intégral)		1		
UE	S1	Français de l'entreprise (LAMFL101)		13,5		1		Oui	Non	CCI (CC Intégral)		1		
UE	S1	Débattre en Français (LAMFL102)		13,5		1		Oui	Non	CCI (CC Intégral)		1		
UE	S2	Français Juridique (LAMFL103)		13,5		1		Oui	Non	CCI (CC Intégral)		1		
UE	S2	Français de l'entreprise (LAMFL104)		13,5		1		Oui	Non	CCI (CC Intégral)		1		
UE	S2	Débattre en Français (LAMFL105)		13,5		1		Oui	Non	CCI (CC Intégral)		1		

<b>Type Diplôme : DIPLÔME D'UNIVERSITÉ</b>		
<b>COMPOSANTE/Structure</b>	<b>DLC</b>	
<b>LIBELLÉ</b>	<b>Module LANGUE ET CULTURE FRANCAISES - LCF</b>	
Session DU	<b>Session unique</b>	Les éléments ci-dessous présentent et précisent les modalités de la Délibération N°CEVE-2024-06-DEVE-001, relative au régime commun des études et aux modalités générales du contrôle des connaissances et des compétences des formations conduisant à la délivrance des diplômes nationaux et des diplômes d'université.
<b>LANGUE ENSEIGNEMENT</b>		
Français		
<b>REDOUBLEMENT</b>		
<i>Les MCC spécifiques déterminent les conditions particulières de réinscription applicables aux différents parcours</i>		
Le nombre d'inscription n'est pas limité		
<b>PROFESSIONNALISATION</b>		
<i>Les MCC spécifiques déterminent les modalités particulières de professionnalisation applicables aux différents parcours</i>		
<b>Stages</b>		
non		
<b>Autres modalités</b>		
<i>Les Ects ne sont attribués qu'aux étudiants Erasmus lorsque la formation est validée par l'établissement partenaire.</i>		
<b>EVALUATION, NOTATION, SECONDE SESSION/CHANCE</b>		
<i>Les MCC spécifiques déterminent les modalités particulières d'appréciation des aptitudes et du contrôle des connaissances et compétences, applicables aux différents parcours</i>		
<b>Sessions d'examen</b>		
contrôle continu		
<b>Seconde chance</b>		
non		
<b>VALIDATION, COMPENSATION, CAPITALISATION, CONSERVATION</b>		
<i>Les MCC spécifiques déterminent les modalités particulières de validation et de compensation ainsi que la possibilité d'une note éliminatoire, applicables aux différents parcours</i>		
<b>Validation</b>		
validation du module à partir de 10/20		
<b>Capitalisation/conservation</b>		
<b>Compensation</b>		
non		
<b>Note éliminatoire</b>		
non		
<b>TEXTES RÉGLEMENTAIRES</b>		
<a href="#">Art. L613-2 du Code de l'éducation</a>		

Diplôme d'université		Module Langue et Culture Françaises										1ère session		
Parcours		FLE										Contrôle Continu	Contrôle Terminal	
Nature ELP	Période	Libellé ELP	Heures CM	Heures TD	Heures TP	ECTS	Coeff	Capitalisable	Compensable	Type Contrôle	Si CC&CT coef CC/CT	Nbre d'évaluation minimum	Nature	Durée
UE	S1	LCF 1 - S1 (LAMLC100)		24		3		Oui	Non	CCI (CC Intégral)		1		
UE	S1	LCF 2 - S1 (LAMLC101)		24		3		Oui	Non	CCI (CC Intégral)		1		
UE	S1	LCF 3 - S1 (LAMLC102)		24		3		Oui	Non	CCI (CC Intégral)		1		
UE	S1	LCF 4 - S1 (LAMLC103)		24		3		Oui	Non	CCI (CC Intégral)		1		
UE	S1	LCF 5 - S1 (LAMLC104)		24		3		Oui	Non	CCI (CC Intégral)		1		
UE	S1	LCF 6 - S1 (LAMLC105)		24		3		Oui	Non	CCI (CC Intégral)		1		
UE	S1	LCF 1 - S2 (LAMLC200)		24		3		Oui	Non	CCI (CC Intégral)		1		
UE	S2	LCF 2 - S2 (LAMLC201)		24		3		Oui	Non	CCI (CC Intégral)		1		
UE	S2	LCF 3 - S3 (LAMLC202)		24		3		Oui	Non	CCI (CC Intégral)		1		
UE	S2	LCF 4 - S4 (LAMLC203)		24		3		Oui	Non	CCI (CC Intégral)		1		
UE	S2	LCF 5 - S5 (LAMLC204)		24		3		Oui	Non	CCI (CC Intégral)		1		
UE	S2	LCF 6 - S6 (LAMLC205)		24		3		Oui	Non	CCI (CC Intégral)		1		